

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

29 avril 2025

29 avril 1945 : les femmes votaient pour la première fois. Creil rend hommage aux pionnières des combats féministes, et à toutes celles qui luttent pour l'égalité

Le 29 avril 1945, les Françaises votaient pour la première fois. Le droit de voter et d'être éligible, obtenu le 21 avril 1944, marque une étape décisive vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Il symbolise l'entrée des femmes dans la citoyenneté pleine et entière et consacre leur légitimité à décider de l'avenir commun de notre Nation.

À Creil, cet élan démocratique s'est concrétisé dès la Libération. Le 6 septembre 1944, un nouveau conseil municipal est élu dans lequel siège pour la première fois une femme : Madame Paulette Courseaux. Déléguée au stade et aux sports, à l'hygiène, à l'instruction publique, et engagée dans la vie culturelle et sociale de la commune, elle incarne l'ouverture de la vie publique et politique aux femmes. Elle est réélue en 1945, aux côtés de Mesdames Guiraud et Grelier, puis en 1947 avec Madame Marguerite Clergial, marquant ainsi l'entrée des femmes dans la gouvernance locale.

Cette conquête n'est pas un don ou une récompense : elle est le fruit d'un combat historique mené par des générations de femmes, parfois oubliées, souvent ignorées. Olympe de Gouges, Hubertine Auclert, Louise Michel, Simone de Beauvoir, Gisèle Halimi, Simone Veil... et tant d'autres ont porté haut la voix des femmes, contre le silence, l'exclusion, les discriminations et la domination patriarcale.

Les luttes féministes ont permis des avancées majeures : l'accès à l'éducation, la maîtrise de son corps avec le droit à la contraception et à l'IVG, l'égalité professionnelle, la pénalisation des violences sexuelles et sexistes, ou encore la reconnaissance des droits LGBTI+. Mais ces droits, fragiles, restent aujourd'hui encore contestés dans de nombreuses régions du monde – et parfois remis en cause ici même.

En rendant hommage aux premières femmes élues de Creil, la Ville affirme son engagement profond pour l'égalité des droits. L'égalité entre les sexes ne peut être considérée comme acquise : elle doit être défendue, consolidée, étendue. Elle exige des politiques volontaristes, une vigilance constante, un combat collectif.

Le droit de vote des femmes est plus qu'un droit électoral : il est une affirmation de l'universalité républicaine, le socle d'une démocratie vivante, inclusive et égalitaire.

La Ville de Creil continue à porter cette exigence, en mémoire de ses pionnières et pour toutes celles qui, aujourd'hui encore, se battent pour que l'égalité soit une réalité.

Contacts presse :

Laurent BLOCQUET, Chef de cabinet du Maire

laurent.blocquet@mairie-creil.fr // 03 44 29 67 42